

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En Exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la Convocation : 12/06/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Cinq et le Seize Juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Didier JANSON, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. André HEBRARD, M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Florence PENA.

Secrétaire de Séance : M. Philippe JACQUIER.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2025/25 : Décision modificative n°1 (budget principal – Intégration études)

Considérant que les frais d'étude effectués en vue de la réalisation d'investissements sont imputés au compte « 203 Frais d'études », non éligible au FCTVA et que, lorsque ces frais sont suivis de travaux, la commune doit les transférer vers un compte d'immobilisation, éligible au FCTVA.

M. le Maire indique que les études réalisées pour le projet de rénovation du clocher de l'église (diagnostic réalisé par BET GARDET STRUCTURE) doivent être intégrées par opération d'ordre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- ACCEPTE la décision modificative n°1 (budget principal) suivante :

Imputation	Ouvert	Réduit
D I 041 2131 OPFI (ordre)	4 800,00 €	
R I 041 203 OPFI (ordre)	4 800,00 €	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. Philippe JACQUIER.

